

ARRÊTÉ N° 2018_060

ARRÊTÉ DE DÉMÉNAGEMENT - ROUTE BARRÉE

RUE DES VIEILLES TUILERIES - LES 22 ET 23 AOÛT 2018

Le Maire au nom de la Commune,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande de la société intervenant pour M et Mme MIGNONAC, de réglementer la circulation afin de faciliter le stationnement d'un camion en vue d'un déménagement, les 22 et 23 août 2018, rue des vieilles tuileries à Gambais ;
Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement la circulation pour la bonne exécution de ce déménagement ;

ARRÊTÉ

Article 1. L'autorisation est donnée à la société intervenant pour M et Mme MIGNONAC de stationner un camion, les 22 et 23 août 2018 de 08h00 à 20h00, rue des vieilles tuileries à Gambais.

Article 2. La route sera interdite à la circulation entre l'impasse des vieilles tuileries et le n°48 de la rue des vieilles tuileries. La mise en place de la signalisation et de la déviation sera à la charge de la société intervenant pour M et Mme MIGNONAC.

Article 3. Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires qui seront mis en place par la société intervenant pour M et Mme MIGNONAC exécutant ce déménagement. Ils seront responsables des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

Article 4. La signalisation devra être conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

Article 5. Toutefois, en cas de nécessité, les véhicules de secours devront avoir libre accès à cette voie.

Article 6. Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de HOUDAN-MAULETTE
- M et Mme MIGNONAC
- Un exemplaire sera conservé en Mairie

Fait à GAMB AIS, le 22 juin 2018



Le Maire
Régis BIZEAU